

[Accueil](#) > [Libéral](#) > [Le droit et vous](#)

# Indemnités journalières des libéraux, couacs et temps perdu : l'UNPS alerte sur les dysfonctionnements du nouveau régime

PAR [LOAN TRANTHIMY](#) - PUBLIÉ LE 13/06/2022

0 RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés

C'est une réforme qui connaît quelques ratés. Depuis [juillet 2021](#), en cas d'arrêt de travail, maladie ou d'accident, des indemnités journalières (IJ) s'appliquent pour l'ensemble des libéraux\* avec un délai de carence réduit à trois jours seulement, pendant une durée totale de 90 jours. Mais la mise en place de ce nouveau dispositif, très attendu, connaît des dysfonctionnements, à en croire les résultats d'un questionnaire à l'initiative de l'Union nationale des professionnels de santé (Unps) qui a recueilli les témoignages des libéraux concernés par des difficultés.

Sur 1 291 réponses traitées\*\* (dont 23 médecins), 1 171 répondants indiquent avoir fait l'objet d'une cessation d'activité de plus de 3 jours depuis juillet 2021 (dans trois quarts des cas pour maladie). Le premier inconvénient est la durée de traitement des affaires : dans plus de 40 % des situations, la caisse primaire a mis « *plus de 60 jours* » pour prendre en charge le dossier. Dans 18 % des cas, l'Assurance-maladie a réclamé des informations complémentaires (certificats médicaux, attestation sur honneur, preuves d'exercice libéral, bulletins de salaire, copies des cotisations Urssaf...).



Crédit photo : Phanie

## Réclamations nécessaires pour avoir gain de cause

Surtout, alors que la réforme se voulait simplificatrice, 59 % des libéraux déclarent avoir reçu leurs IJ uniquement... après « *réclamation* », processus chronophage nécessitant des appels téléphoniques et même, dans certains cas, des rendez-vous à la caisse ! Et environ la moitié des professionnels concernés « *attendent toujours le versement de leurs indemnités, certains depuis plusieurs mois, sans aucune information de la part de leur CPAM* », se désole l'UNPS. Pour les libéraux qui les ont reçues, il aura fallu attendre « *plus de deux mois* » dans près de 30 % des cas.

L'Unps précise que 3 % des libéraux ont fait l'objet d'une demande de remboursement du trop-perçu mais ont estimé « *cette demande justifiée* », dans la moitié des cas seulement.

## Stress et difficultés financières

Regroupant 12 professions de libéraux de santé, l'UNPS fait état d'autres signes de mécontentement concernant le montant versé perçu comme « *incorrect* » ou « *mal compris* », le « *processus de réclamation particulièrement chronophage* » et, plus généralement, une situation « *pouvant être psychologiquement difficile à vivre* ». Dans ce contexte, l'organisation alerte l'Assurance-maladie sur les situations de stress et les difficultés économiques provoquées par ces ratés.

L'UNPS recommande à la Cnam d'améliorer sa communication en cas d'arrêt de travail, d'instaurer « *une aide administrative pour les libéraux afin d'alléger le processus* », notamment le temps d'attente au téléphone, et plus généralement « *une simplification des démarches pour les indépendants* ».

Le Dr Luc Duquesnel, président des Généralistes-CSMF, confirme les retours de terrain parfois négatifs sur ce système d'IJ. « *Nous avons échangé avec les autres syndicats et interrogé la Cnam sur les causes de ces dysfonctionnements qui pourraient être liés à certaines caisses*, dit-il. *Mais il n'y a pas eu de retour* ». Le généraliste mayennais ne veut pas pour autant noircir le tableau. « *Le régime des IJ est nouveau*, rappelle-t-il. *La Cnam comptait sur une réponse informatique pour tenir les délais... et n'avait pas prévu d'embaucher du personnel supplémentaire* ».

\* *Chirurgiens-dentistes et sages-femmes, médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes, vétérinaires, agents généraux d'assurance, experts-comptables, et commissaires aux comptes, officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires, pharmaciens, architectes, agrés en architecture, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts, conseils, consultants, notaires.*

\*\* *Outre 23 médecins, on compte 20 chirurgiens-dentistes, 41 infirmières, 647 kinés, 439 orthophonistes, 40 orthoptistes, 6 pédicures-podologues, 2 pharmaciens et 64 sages-femmes.*

0 RÉACTIONS COMMENTER